

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-04_70_07-DE

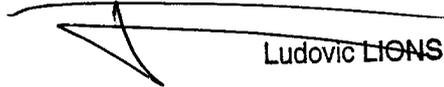
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007

Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation


Ludovic LIONS

N° CP 4^e 7007
Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROROGATION DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD) AVENANT N°4 A LA CONVENTION GENERALE DE MISE EN OEUVRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU** l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil Général n° 2007/1 – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU** la Loi n°90-449 du 31 mai 1990, dite Loi Besson, visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU** la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation, relative à la lutte contre les exclusions,
- VU** la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** la Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,
- VU** la Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
- VU** l'avis favorable du Conseil Régional de l'Habitat, du 5 juillet 2007,
- VU** l'avis favorable du Conseil Départemental d'Insertion,
- VU** l'approbation du Comité Responsable du Plan, du 10 juillet 2007,
- VU** le rapport à la Commission Permanente du

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide la prorogation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) du 1^{er} octobre 2007 au 31 octobre 2007
- autorise le Président du Conseil Général à signer avec le Préfet l'avenant n°4 à la convention générale de mise en œuvre du PDALPD.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

..... voix contre

..... abstentions